

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Janvier 2017 à 20h00

### **Président : M. DUSSART**

Etaient présents : MM. JEUNIAUX, CANDELIER, PROCHWICZ, RICHARD, GUY, POURNY, CAPRON, GAUDIERE, Mmes LEFEBVRE, ISEBE, HENNON.

Etaient absents excusés : Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à M DUSSART.

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE

Date de Convocation : 10 Janvier 2017

Date de la séance : 17 Janvier 2017

Affichée le : 24 Janvier 2017

### **Ordre du Jour :**

#### **I) L'ajout d'une délibération**

M. le Maire demande l'ajout d'une délibération concernant :

- Mise en place de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, l'ajout d'une délibération.

#### **I) Approbation du compte rendu du 13 Décembre 2016**

Sans autre remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **II) Délibérations :**

##### **✓ DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : Parcelle AD n°90**

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par l'Office Notarial 183 Bd St Quentin à Amiens (80) concernant la parcelle Section AD n°90 située 13 rue Emmanuel Bourgeois à Vers à Vers Sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

##### **✓ DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) : Parcelle AD n°60**

Monsieur le Maire donne lecture de la DIA envoyée par Maître Michèle STAMPER, notaire à Lignières Châtelain (80) concernant la parcelle Section AD n° 60 située 16 rue de Conty à Vers à Vers Sur Selle (80480).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir le droit de préemption sur la parcelle nommée ci-dessus.

##### **✓ Budget 2016 : Décision modificative n° 5**

A la demande de Mme la Perceptrice d'Amiens, monsieur le Maire propose de prendre les décisions modificatives suivantes en fonctionnement:

Sur le Budget Principal 2016, Section de fonctionnement,  
Montant total de 98.00€ prélevé en fonctionnement au :

- Article 615221 Chap 011 (Bâtiments publics)  
Pour 98.00€

Montant affecté au :

- Article 73925 Chap 014 (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)  
pour 98.00€

- Montant total de 184.00€ prélevé en fonctionnement au :
- Article 615221 Chap 011 (Bâtiments publics)  
Pour 184.00€

Montant affecté au :

- Article 7391171 Chap 014 (Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs) pour 184.00€

Sur proposition de Monsieur le maire, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valident les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

✓ **Contrat Unique d'Insertion CAE : Création de poste**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des TAP et de l'accueil des enfants au groupe scolaire, la possibilité de remplacer la personne dont le contrat aidé, avec les PEP80, se termine fin février.

Après renseignement, auprès de Pôle Emploi, un emploi d'avenir (CAE) peut être créé pour une période maximale de 24 mois, 20h par semaine, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité des membres présents la création d'un poste Contrat Unique d'Insertion( CAE) pour une période de 24 mois, 20h par semaine, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2017.

✓ **FDE80 Compte rendu d'activité 2015 : Approbation**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le rapport d'activité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui rend compte des réalisations et des évolutions de leurs services dans le courant de l'année 2015.

Ce document annuel répond à une obligation légale et permet de fournir aux communes adhérentes des données précises sur le fonctionnement et l'activité de notre collectivité et doit être approuvé par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité des membres présents le Compte Rendu d'Activité 2015 de la FDE80.

✓ **Service mutualisé de messagerie collaborative : Adhésion**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est possible d'adhérer à la charte de fonctionnement du service mutualisé de messagerie collaborative basé sur la solution ZIMBRA pour une contribution annuelle de 15€ht par boîte aux lettres, incluant la licence et la maintenance du service (+5€ ht/an pour un compte illimité).

La charte a pour objet de constater l'existence du nouveau service mis à disposition de ses membres et de leurs composants par le Syndicat Mixte Somme Numérique, dénommé « messagerie collaborative ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité des membres présents l'adhésion à la charte de fonctionnement du service de messagerie collaborative depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les membres du conseil municipal autorisent monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

✓ **Amiens Métropole Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Transfert de compétences**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la Loi ALUR « Accès au logement et à un Urbanisme Renoué » du 26 mars 2014, complétée par celle du 20 décembre 2014, relative à la simplification de la vie des entreprises a instauré les PLUi à l'échelle des communautés et a rendu obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes d'agglomération dans un délai de 3 ans après sa publication.

Avant le 27 mars 2017, les communes membres de communautés d'agglomération peuvent transférer à ces communautés la compétence de PLU dans les conditions prévues à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité de présents de refuser le transfert des compétences d'urbanisme à Amiens Métropole.

✓ **Centre Communal d'Action Sociales (CCAS) : Application de la loi NOTRe**

Monsieur le Maire explique qu'il est dans l'attente de renseignement supplémentaire du service juridique de l'association des Maires de la Somme, la délibération est donc reportée à une réunion ultérieure.

✓ **Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires : Approbation**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que,  
Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,  
Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de références de l'IFTS,  
Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier au taux maximum individuel au titre du principe d'égalité du traitement,  
Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat  
Vu les crédits inscrits au budget,  
Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.  
Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident à l'unanimité des membres présents d'instituer selon les modalités ci-après, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

| Filière        | Grade     | Montant moyen annuel de référence |
|----------------|-----------|-----------------------------------|
| Administrative | Rédacteur | 862.97                            |

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont conformément aux dispositions en vigueur, indexés sur la valeur du point fonction publique.  
Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8. Le coefficient retenu est « 6 ». Ceci concerne le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, grade de rédacteur.

**V) Informations Vers sur Selle**

➤ ***Présentation de M. DUSSART***

Vœux du Maire

La cérémonie s'est bien déroulée. Beaucoup de personnes du village se sont déplacées pour la cérémonie dont les discours ont été moins longs que ceux de l'an passé.

Transport à la patinoire

Lecture du courrier de la communauté de communes du Contynois refusant la prise en charge du déplacement en autocar aux enfants de l'école se rendant à la patinoire du Coliseum d'Amiens, cette activité n'étant pas une obligatoire comme la piscine.

Accueil scolaire

Le lendemain de la tempête, un accueil à l'école a été assuré auprès des enfants par les employés communaux et les ATSEM. M le maire les remercie pour leur présence.

Parc éolien à Revelles

Lecture du courrier de la Préfecture concernant le refus d'une autorisation en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Revelles sollicitée par la SARL Parc Eolien de Revelles.

Banque Alimentaire

Avons reçu une lettre de remerciements du responsable de la distribution de Saleux, M Edmond KAMEDULA, pour la remise de la collecte de 600kg de denrées alimentaires.

Semi-marathon de la coulée verte

Le semi-marathon de la coulée verte aura lieu le samedi 19 mars 2017 organisé par l'association Esprit Run.

## **TOUR DE TABLE**

### **M. CANDELIER**

- **Illuminations de Noël**

Suite aux remarques, il faudrait aborder le sujet en début d'année afin de déterminer le choix des illuminations. M le Maire propose au moment du budget primitif de définir une somme pour les illuminations de Noël.

- **Téléthon**

Demande une réunion de la commission des fêtes pour revoir certains points d'organisation.

- **Arbre Noël des enfants**

A eu lieu le mercredi 14 décembre dans une bonne ambiance.

- **Chants de Noël de l'école**

A eu lieu le vendredi 16 décembre à la salle communale.

### **M JEUNIAUX**

- **Mutuelle**

Lors de la réunion inter-commissions du jeudi 09 février à 19h30 en mairie, il y aura une présentation par M HOURIEZ de l'association Action sur la mutuelle collective « Ma Commune, Ma Santé ». Les membres du CCAS seront invités à assister à cette réunion. Le but est de proposer une mutuelle aux habitants de la commune dans les meilleures conditions du marché.

### **M. PROCHWICZ**

- **Fibre optique**

L'armoire est installée et la fibre sera commercialisée à partir du mois de juillet 2017. Une réunion avec la Ste Orange aura lieu le jeudi 01 juin.

- **Réservation salle**

La réservation de la salle communale, avec l'appui de photos, pourra être effectuée directement sur le site.

### **M CAPRON**

- **Syndicat Intercommunal de soins à domicile du Sud Amiénois (SISA)**

A déposé en mairie, le compte rendu de l'Assemblée Générale en date du 12 octobre 2016. Le compte rendu est consultable en mairie.

### **Mme LEFEBVRE**

- **Eclairage public**

Signale que 3 candélabres dans la rue du moulin fonctionnent par intermittence.

- **Voirie**

Suite à la tempête, il y a des arbres sur le trottoir, route de Conty, qui sont à faire enlever par les propriétaires.

### **Mme HENNON**

- **Voirie**

A remarqué 2 trous importants devant la ferme de Mr et Mme DHONDT en allant vers le terrain de football.

### **M RICHARD**

- **Voirie**

A remarqué des trous en descendant le Petit Léon.

### **Réunion Inter Commission**

La réunion Inter Commission aura lieu le Jeudi 09 Février 2017.

### **Réunion de Conseil**

La prochaine réunion de Conseil aura lieu le Mardi 28 Février 2017 à 20h.

Sans autre question des membres du Conseil municipal, Monsieur le Président lève la séance à 21h25.